



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO 346-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-07 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES ET UNE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIR DU CONSEIL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et secrétaire-trésorière que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal a adopté son règlement no 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et une délégation de certains pouvoir du conseil.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville sis au 646, 1^{er} Rang Ouest à Sainte-Christine ou en adressant une demande par courriel à directiongenerale@ste-christine.com

Donné à Sainte-Christine ce 7 juillet 2021.

La directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard